

ARRETE N° AFJS 15-62

**L'ADMINISTRATRICE PROVISoire DE
L'UNIVERSITE**

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, notamment ses articles 26, 27 et 29 ;

Vu l'avis implicite de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés demandé le 20 juillet 2015 sous le n°1876503, sans réponse dans le délai de deux mois ;

A R R E T E

Article 1 :

Il est créé par l'Université Jean-Monnet de Saint-Etienne un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé Plateforme d'Insertion Professionnelle dont l'objet est de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants en développant leur préparation à la vie professionnelle et en créant une dynamique entre les étudiants, les diplômés et les acteurs socio-économiques.

Article 2 :

Les catégories de données à caractère personnel enregistrées sont les suivantes :

- Etat civil,
- Identité,
- Données d'identification,
- Vie personnelle,
- Vie professionnelle,
- Informations d'ordre économique et financier,
- Données de connexion.

Article 3 :

Les destinataires ou catégories de destinataires habilités à recevoir communication de ces données sont, à raison de leurs attributions respectives :

- Les étudiants,
- Les diplômés,
- Les recruteurs et personnels de l'Université

En fonction de la visibilité souhaitée par les étudiants et diplômés eux-mêmes

Les administrateurs de l'application ont accès aux données de connexion.

Article 4 :

Le droit d'accès et de rectification prévu par les articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès du service :

Université Jean Monnet Correspondant Informatique et Libertés
10 rue Tréfilerie CS 82301 42530 SAINT ETIENNE Cedex 2

Article 5 :

L'Administratrice Provisoire de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la Maison de l'Université, 10 rue Tréfilerie, à Saint-Etienne et publié sur le site Intranet de l'université.

Fait à Saint-Etienne, le 5 novembre 2015
L'Administratrice Provisoire de l'Université,


Michèle COTTIER